

N° 1

(Traduction)

*Lettre de lord Runciman au premier ministre du Royaume-Uni.*

Le 21 septembre 1938.

MON CHER PREMIER MINISTRE,

Lorsque j'ai accepté la tâche de médiateur dans le différend survenu entre le gouvernement tchécoslovaque et le parti allemand des Sudètes, on m'a, naturellement, laissé parfaitement libre de me renseigner par moi-même et de tirer mes propres conclusions. Je n'étais nullement tenu de soumettre un rapport quelconque. Toutefois, dans les circonstances actuelles, il pourrait vous être utile de connaître les conclusions définitives auxquelles j'en suis venu à la suite de ma mission, et d'être mis au courant de certaines propositions dont, à mon avis, l'on devrait tenir compte si l'on désire en arriver à une solution vraiment définitive.

Les relations politiques, sociales et économiques entre la race teuto-nique et la race slave dans la région que l'on appelle aujourd'hui la Tchécoslovaquie constituent un problème datant de plusieurs siècles et caractérisé par des périodes successives de violents conflits et de paix relative. Le problème n'est pas nouveau et à son stade actuel il comporte des facteurs, nouveaux et anciens, qu'on ne saurait ignorer dans tout examen approfondi de la question. A mon arrivée à Prague, au commencement d'août, j'ai eu immédiatement à envisager des questions d'ordre

- (1) Constitutionnel
- (2) Politique, et
- (3) Économique.

C'est la question constitutionnelle qui s'est tout d'abord imposée directement à mon attention. A ce moment-là elle comportait l'octroi d'une certaine mesure d'autonomie aux Allemands des Sudètes dans la république tchécoslovaque; la question du droit de disposer d'eux-mêmes n'avait pas encore atteint un état aigu. Ma tâche consistait à étudier l'histoire de la question, à me mettre en rapport avec les principaux intéressés et à examiner les propositions de règlement formulées par les deux parties en cause, c'est-à-dire d'une part par le parti allemand des Sudètes dans le mémoire présenté au gouvernement tchécoslovaque le 7 juin (lequel était fondé sur les huit points du discours prononcé à Carlsbad par M. Henlein) et, d'autre part, par le gouvernement tchécoslovaque dans ses avant-projets de lois sur les langues et le statut des nationalités et sur la réforme administrative.